



# Conservateur Helios Patrimoine

Un contrat d'assurance-vie souple, bâti sur une offre  
financière haut de gamme reconnue

Document non contractuel à caractère publicitaire

# Le Conservateur

Depuis plus de 175 ans,  
la stratégie du Conservateur  
demeure la même : vous  
aider à préparer et réaliser  
sereinement vos projets de vie.

Comment ?

En construisant des solutions  
qui s'appuient sur une logique  
de diversification de vos  
placements, sur un horizon  
de temps long.

Le contrat d'assurance-vie  
que nous mettons à disposition  
de nos clients en est l'une  
des illustrations.

*Siège du Conservateur,  
Paris 16<sup>e</sup>*



# Une assurance-vie diversifiée pour répondre à vos projets de vie

Notre contrat d'assurance-vie Conservateur Helios Patrimoine a été spécialement conçu pour vous permettre de tirer le meilleur parti de la dynamique des marchés financiers, grâce à une offre multigestionnaire et multisupport.

## *L'assurance-vie : une solution à la hauteur de vos objectifs*



*VALORISEZ  
VOTRE PATRIMOINE*  
tout en le gardant  
disponible à tout  
moment



*DIVERSIFIEZ  
VOTRE ÉPARGNE*  
en accédant aux  
marchés financiers  
tout en bénéficiant  
de conseils  
d'experts



*PLANIFIEZ LA  
TRANSMISSION*  
de votre  
patrimoine tout  
en profitant  
d'un cadre  
juridique et fiscal  
particulièrement  
favorable<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Selon la fiscalité en vigueur au moment de l'édition du présent document, susceptible d'évoluer.



# Des résultats parmi les plus performants du marché

## UNE RÉMUNÉRATION MAJORÉE GRÂCE AU « TAUX BONIFIÉ »

Bénéficiez d'un bonus<sup>(1)</sup> sur la revalorisation annuelle du fonds en euros du contrat. S'ajoutant au taux de participation aux bénéfices, ce bonus est attribué en fonction de deux critères :

- ♦ la part du contrat investie en unités de compte<sup>(2)</sup>,
- ♦ et le montant total de l'épargne investie<sup>(3)</sup> au 31 décembre.

### Comment est calculé le bonus ?

POURCENTAGE D'UNITÉS DE COMPTE <sup>(2)</sup>	ENCOURS < À 150 000 € <sup>(3)</sup>	ENCOURS ≥ À 150 000 € <sup>(3)</sup>
70 % et plus	Bonus ★★★★★★	Bonus ★★★★★★
De 60 % à moins de 70 %	Bonus ★★★★★	Bonus ★★★★★
De 50 % à moins de 60 %	Bonus ★★	Bonus ★★★
De 40 % à moins de 50 %	Bonus	Bonus ★
Moins de 40 %	Non	Non

## UNE OFFRE MULTIGESTIONNAIRE HAUT DE GAMME

Conservateur Helios Patrimoine bénéficie d'une architecture ouverte, vous donnant accès à une large sélection de supports, selon votre profil d'investisseur. Notre offre inclut ainsi des fonds exclusifs Le Conservateur ainsi qu'un panel de plus de cinquante fonds issus de sociétés de gestion prestigieuses.



(1) Bonification du taux de revalorisation annuelle sur la part investie sur le fonds en euros du contrat.

(2) Part moyenne d'unités de compte évaluée sur l'ensemble de l'exercice écoulé en intégrant les opérations réalisées durant l'exercice sur les différents supports (rachats, versements, arbitrages). Le calcul de la moyenne est conduit sur une base mensuelle, au vu des valeurs de rachat ou de transfert en fin de mois.

(3) Montant total de la valeur de rachat du contrat.

UNE SOLUTION EN ADÉQUATION AVEC NOS ENGAGEMENTS  
ET VALEURS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Parce que donner de la valeur au temps et faire le choix du long terme sont les valeurs fondamentales de notre Maison, la finance durable s'inscrit naturellement dans notre stratégie et dans nos produits et supports en unités de compte.

*Conservateur Helios Patrimoine* propose une quarantaine d'unités de compte labellisées, vous permettant d'investir sur des fonds intégrant des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en matière de transition énergétique, d'économie sociale et solidaire, etc.



### LABEL FINANSOL

Placements d'épargne dans des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale



### LABEL FNG

Investissements durables sur les marchés financiers germanophones



### LABEL GREENFIN

Fonds d'investissement de qualité «verte» excluant ceux qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles



### LABEL ISR

Investissements prenant en compte des facteurs liés à l'impact des émetteurs sur l'environnement, la société et sur les enjeux de gouvernance



### LUXFLAG ESG

Produits financiers respectant des règles d'intégration ESG dans le processus d'investissement des fonds



### LABEL RELANCE

Organismes de placements collectifs apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises (PME-ETI), cotées ou non



### LABEL TOWARDS SUSTAINABILITY

Produits financiers investissant dans des entreprises et pratiques durables et socialement responsables

◆  
Avec *Le Conservateur*,  
donnez du sens à votre épargne

Cet engagement se reflète également dans notre produit signature qu'est la *Tontine* :

- ◆ depuis près de 15 ans, nos investissements accompagnent les entreprises innovantes dans les secteurs de la santé, de la recherche médicale et de l'innovation technologique ;
- ◆ depuis plus de 10 ans, nous investissons dans les énergies renouvelables afin de participer à l'objectif de réduction des émissions de dioxyde de carbone.

# Un contrat souple et personnalisable à l'image de vos projets

## ☰ UN CAPITAL DISPONIBLE<sup>(1)</sup>

Le capital est disponible à tout moment, quelle que soit l'ancienneté du contrat. Vous pouvez procéder à des rachats totaux, partiels ou programmés<sup>(2)</sup>. Vous avez également la possibilité d'effectuer une demande d'avance<sup>(3)</sup>.

## ☰ UNE ALLOCATION LIBRE

Conservateur Helios Patrimoine vous permet de composer vous-même votre allocation, sur la base des informations fournies par votre conseiller, parmi les supports en unités de compte proposés.

 <p>Des supports en unités de compte selon la classe d'actifs, la zone géographique, les thématiques d'investissement de votre choix</p>	 <p>Des unités de compte de type « fonds à formule »<sup>(4)</sup> comportant une protection du capital à l'échéance, conditionnée à une performance minimale de l'indice<sup>(5)</sup></p>	 <p>Un fonds en euros<sup>(6)</sup>, reconnu pour son historique de performances</p>
---	--	---

*Le capital est garanti sur le fonds en euros, hors frais de gestion exposés dans les conditions générales du contrat. Le souscripteur du contrat n'est pas porteur du titre sous-jacent dans l'hypothèse de versements sur un ou plusieurs supports en unités de compte.*

*Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.*

(1) Dans le cadre de l'application de la loi Sapin II, la disponibilité du capital des contrats de capitalisation peut toutefois être limitée temporairement par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF).

(2) Sous déduction des avances éventuelles.

(3) Sous réserve d'acceptation préalable par l'assureur, dans les conditions et limites fixées par le règlement général des avances.

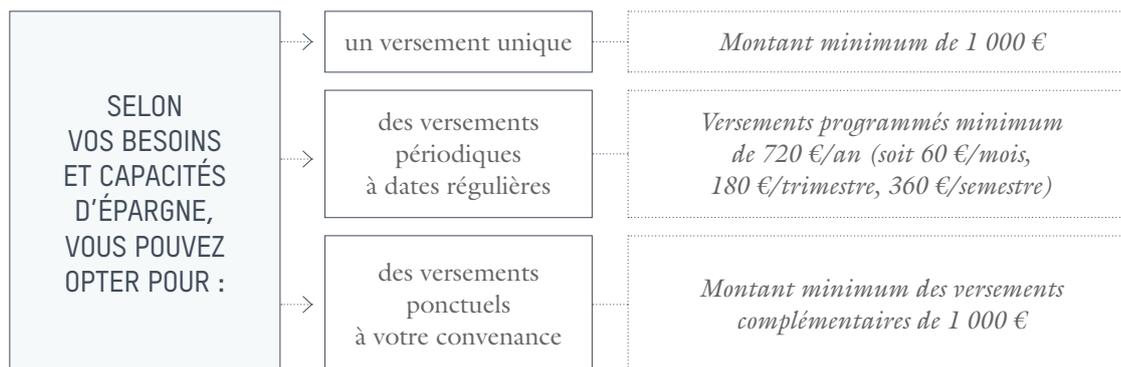
(4) Unité de compte dont la valeur à l'échéance dépend de l'évolution d'un ou plusieurs sous-jacents, et dont le rendement dépend de la réalisation de formules prédéfinies, pouvant faire intervenir plusieurs mécanismes. Ces supports en unités de compte sont soumis aux risques de crédit, de contrepartie, de marché, de liquidité, de financement et éventuellement, de change. Les fiches commerciales des supports de type « fonds à formule » éligibles au contrat Conservateur Helios Patrimoine sont disponibles auprès de votre conseiller ainsi que sur [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

(5) L'investisseur est exposé à une perte en capital partielle ou totale si la performance minimale de l'indice n'est pas atteinte, selon les modalités exposées dans les conditions générales.

(6) Les performances du fonds en euros dépendent notamment du niveau des taux d'intérêt dont une hausse brutale pourrait avoir un impact négatif sur le contrat.



DES VERSEMENTS OU  
ARBITRAGES<sup>(1)</sup> LIBRES SELON  
LES SUPPORTS CHOISIS



Grâce aux arbitrages, vous avez la possibilité de changer votre allocation dès que vous le souhaitez<sup>(2)</sup>, tout au long de la vie du contrat.

*Les arbitrages, hors option de gestion d'investissement progressif, donnent lieu à un prélèvement de frais de 1,5 % maximum du montant réinvesti.*

DES OPTIONS DE GESTION PERSONNALISABLES<sup>(1)</sup>

Pour vous permettre de suivre et d'optimiser simplement la vie de votre contrat, nous mettons à votre disposition des moyens de pilotage :

- ◆ planification des versements et des rachats partiels,
- ◆ investissement progressif vers les unités de compte,
- ◆ dynamisation annuelle des intérêts produits par le fonds en euros,
- ◆ alerte limitation des moins-values,
- ◆ sécurisation des plus-values (issues des unités de compte).

◆  
Avant d'investir, vous devez prendre connaissance du  
*Document d'Informations Clés (DIC)* disponible en consultant cette page :  
<https://www.conservateur.fr/nos-produits/documentation-sur-nos-produits/>  
ou auprès des Agents généraux d'Assurance du Conservateur.

(1) Les frais applicables à la souscription et en cours de contrat sont exposés dans les documents contractuels. Lors du déclenchement des options, des frais peuvent néanmoins être appliqués.

(2) Selon les modalités exposées dans les conditions générales du contrat.

# Une fiscalité privilégiée

Résidents fiscaux français

## UNE FISCALITÉ FAVORABLE<sup>(1)</sup> EN CAS DE RACHAT

ANCIENNETÉ DU CONTRAT	AVANT 8 ANS	APRÈS 8 ANS		
MONTANT DES PRIMES VERSÉES <sup>(2)</sup>	Toutes primes confondues	< à 150 000 €	≥ à 150 000 € <sup>(3)</sup>	
<b>Imposition lors du rachat</b> <i>Seuls les intérêts compris dans le rachat sont imposables</i>	Prélèvement forfaitaire non libératoire <sup>(4)</sup>	12,8 %	7,5 %	12,8 %
	Prélèvements sociaux	17,2 %	17,2 %	17,2 %
	TOTAL	30 %	24,7 %	30 %
			Après abattement <sup>(5)</sup> annuel de 4 600 € <sup>(6)</sup> ou 9 200 €	

## UN CONTRAT SOUMIS À L'IFI DANS LA LIMITE DE LA SEULE COMPOSANTE IMMOBILIÈRE DES UNITÉS DE COMPTE

Les supports en unités de compte éligibles à Conservateur Helios Patrimoine sont hors champ de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière), dès lors que l'investissement n'est pas effectué sur des unités de compte immobilières.

Dans le cas contraire, la valeur représentative des actifs immobiliers de la valeur de rachat doit être incluse dans le patrimoine soumis à l'IFI du souscripteur.

Si vous êtes concerné une information annuelle vous est communiquée.

(1) Selon la fiscalité en vigueur au moment de l'édition du présent document, susceptible d'évoluer.

(2) Primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie et assimilés, par souscripteur, quelle que soit la date de souscription du contrat, la date de versement des primes, déduction faite des fractions de prime déjà rachetées et tous assureurs confondus.

(3) L'assureur effectue au moment du rachat un prélèvement forfaitaire non libératoire de 7,5 %. En l'absence d'option pour l'imposition au barème, au moment de la déclaration des revenus, soit l'année suivant celle du rachat, un complément d'impôt sera appliqué sur la fraction de l'encours qui excède 150 000 €, au taux de 5,3 %, afin de porter le prélèvement total à 12,8 %.

(4) Prélèvement forfaitaire non libératoire. L'option est possible pour l'impôt sur le revenu (application du barème progressif) mais elle est globale pour tous les revenus entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique et s'effectue dans le cadre de la déclaration des revenus de l'année suivant celle du rachat.

(5) Cet abattement annuel est commun à l'assurance-vie, aux contrats de capitalisation et aux placements de même nature. Il s'applique sous forme de crédit d'impôt calculé dans le cadre de la déclaration d'ensemble des revenus.

(6) Contribuables célibataires, divorcés ou veufs, contribuables mariés soumis à une imposition distincte.

Le Conservateur  
à Nantes  
1 rue Affre



## UNE EXONÉRATION TOTALE OU PARTIELLE DES DROITS DE SUCCESSION

En cas de décès de l'assuré, un régime favorable<sup>(1)</sup> s'applique aux bénéficiaires désignés :

- ♦ une exonération fiscale complète, sans limite de montant, lorsque le bénéficiaire est le conjoint ou le partenaire pacsé du défunt.
- ♦ les frères et sœurs vivant sous le même toit que l'assuré bénéficient, sous certaines conditions, d'une exonération fiscale.

Dans les autres cas :



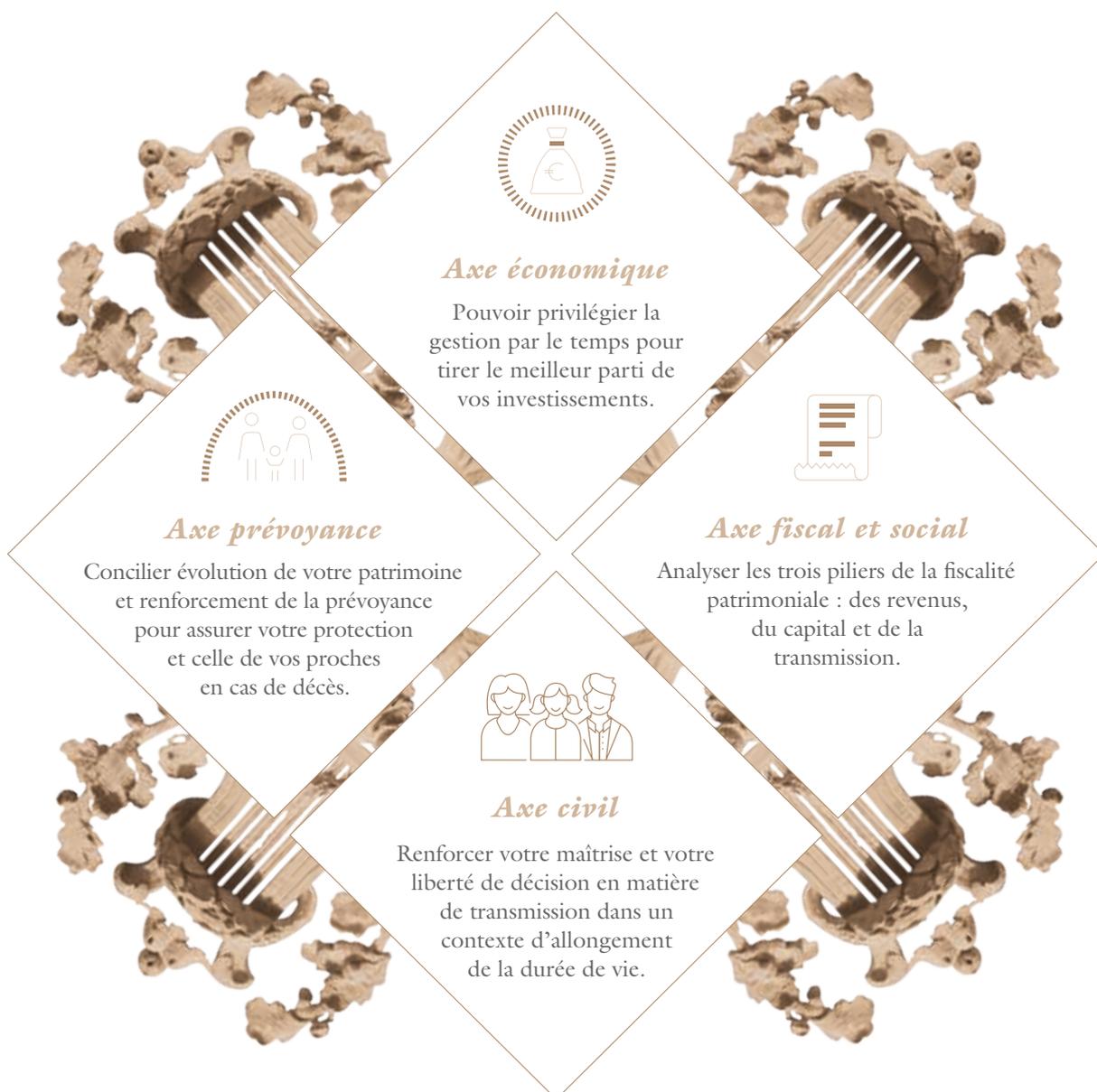
**Les capitaux transmis aux bénéficiaires sont soumis aux prélèvements sociaux sur la part des produits non encore assujettis.**

(1) Selon la fiscalité en vigueur au moment de l'édition du présent document, susceptible d'évoluer.

# Vous accompagner à préparer et réaliser sereinement vos projets patrimoniaux

≡ NOS CONSEILLERS :  
≡ ARCHITECTES DE VOTRE PATRIMOINE

Nous engageons avec vous une réflexion globale qui dépasse le cadre purement financier pour analyser votre situation au regard des quatre axes patrimoniaux fondamentaux.



LOCAUX DU CONSERVATEUR  
À AMIENS  
(Maison Jules Verne)

PROCHE DE VOUS,  
PROCHE DE CHEZ VOUS

*Le Conservateur*



Le Document d'information clés (DIC)  
de Conservateur Helios Patrimoine  
est consultable sur le site internet  
du Conservateur.



[conservateur.fr](http://conservateur.fr)

---

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur,  
Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances  
Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris / CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 53 65 72 31 - Fax : 01 53 65 86 00 - E-mail : [netinfo@conservateur.fr](mailto:netinfo@conservateur.fr)  
Directeur de la publication : Gilles Ulrich - Date d'édition : avril 2022  
Photos : © Philippe Jacob, Thomas Laisné, Yann Piriou

**Document non contractuel à caractère publicitaire**